

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**  
**Exposé des motifs et projet de décret**

- accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 4'144'000.- pour financer les études relatives à la construction de la future prison de la Colonie Ouverte sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV)
- accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur Pôle Médical des Colonies sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV)

## 1. PREAMBULE

La commission ad hoc chargée des objets cités en titre s'est réunie le vendredi 19 septembre de 16h15 à 17h15, au Parlement. Elle était composée de Mmes Cendrine Cachemaille, Eliane Desarzens, Florence Bettschart-Narbel, Marion Wahlen, et de MM. Blaise Vionnet, Nicolas Bolay, Pierre-François Mottier, sous la présidence M. David Raedler. Mme Mathilde Marendaz était absente. Ont participé à la séance, Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), et MM. Raphaël Brossard, Chef du Service pénitentiaire (SPEN), Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), De Almeida Pierre, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), DEIEP, Didier Delessert, Chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), DJES, SPEN, ainsi que Claudio Iglesias, Directeur de l'architecture et des bâtiments, DGIP, DEIEP

La commission a reçu une documentation complémentaire confidentielle pour faciliter la compréhension des projets.

La commission remercie vivement la Secrétaire de commission pour la qualité de ses notes et le travail effectué.

## 2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'EMPD visé en titre a été examiné lors de la même commission ayant traité de l'EMPD 24\_LEG\_219. Ce dernier, qui fait l'objet d'un rapport distinct, porte pour sa part sur un crédit d'étude de CHF 3'151'000.- pour financer les études relatives à la construction du nouveau pôle alimentaire (NPA) des établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV).

Ces deux EMPD distincts concernent d'importants travaux sur le site du pôle pénitentiaire et ont été élaborés directement par la DGIP en collaboration avec le SPEN en tant que service utilisateur. Il a été précisé que des délégations particulières du DEIEP et du DJES se rencontraient régulièrement pour suivre les dossiers relatifs aux prisons.

La séparation en deux EMPD distincts s'explique uniquement par le fait que ces objets ont suivi des rythmes différents et ont donc été travaillés de manière distincte. Plus précisément, après que les trois objets ont été validés par les deux conseillers d'Etat en charge et transmis aux services transversaux, il y a eu des décalages

entre eux en raison de la temporalité des prises de position des services concernés. Indépendamment de cela toutefois, il a été décidé de procéder à l'examen de ces deux EMPD lors d'une seule et même commission, vu leurs liens évidents.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

Plusieurs commissaires membres de la Commission des visiteurs du Grand Conseil saluent ces exposés des motifs et projets de décrets, au vu de la nécessité d'agir rapidement.

Des compléments d'information sont donnés concernant la planification globale des infrastructures et sur les aspects financiers du PPNV, qui avaient été présentés lors du traitement en commission des objets cités précédemment. L'ensemble des EMPD prévus sont présentés en page 6. Ils découlent du plan d'affectation cantonal n°351 du PPNV (PAC PPNV), qui entrera en force à la fin septembre 2025. Celui-ci permettra de construire plusieurs bâtiments sur le site et d'assurer la viabilisation du terrain pour y amener le chauffage, l'électricité, l'eau. Ce PAC mentionne plusieurs bâtiments qui seront connectés à ce réseau central. Les montants indiqués en page 6, qui découlent d'une vision, s'affineront.

Le nouveau pôle alimentaire ne desservira pas les Grands Marais, car il importe de disposer de deux cuisines et d'une redondance entre les Grands Marais, les Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et la Croisée, par exemple en présence de bactéries dans une des cuisines. Le nouveau pôle alimentaire dont il est ici question remplacera la cuisine vétuste des EPO.

De la même manière, le pôle médical ne sera pas non plus destiné aux Grands Marais, dont les détenus sont en régime fermé exclusivement. Le pôle est dimensionné pour les 185 détenus des Colonies ouverte et fermée.

Les intérêts d'amortissement à 4 % sont basés sur les directives du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

Les points suivants ont été discutés et précisés par l'administration et le Conseil d'Etat.

#### **1. PRESENTATION DU PROJET**

##### **1.1 Préambule**

###### *1.1.1 Historique et contexte*

Depuis l'audit interne sur la sécurité en septembre 2013, une planification a été réalisée par la DGIP, puis elle est allée au-delà, raison pour laquelle tant de temps s'est écoulé depuis.

##### **1.2 Descriptif des projets**

###### *1.2.1 Colonie Ouverte des EPO*

Les oppositions au PAC PPNV provenaient d'agriculteurs voisins qui avaient formulé des remarques fondées. Certains périmètres ont donc été modifiés, ce qui a permis de lever toutes les oppositions.

Le niveau de la nappe phréatique ne s'élève pas jusqu'au sol. La DGIP a reçu la recommandation de ne pas aménager de sous-sols. Les bâtiments sont donc sur radiers et pieux. Ainsi, il n'y a pas de risques que l'eau parvienne au niveau du sol terminé.

###### *1.2.2 Pôle Médical des Colonies des EPO*

Le bâtiment, en note 3, sera annexé d'une construction nouvelle. La charpente restera vide, mais pourra être utilisée le cas échéant, dans une deuxième étape. Il y aura encore des discussions concernant l'architecture du pôle médical. Il semble bien que les locaux prévus soient suffisants pour obtenir un pôle médical efficient, permettant un travail correct. Ce ne sera pas un lieu d'hospitalisation, mais de consultations ambulatoires. La manière de fonctionner reste la même. Les heures et jours de présence ne changeront pas non plus – 8h-12h et 13h-17h, 7 jours/7, avec des effectifs réduits les dimanches et jours fériés. Les bénéficiaires seront les 105 détenus de la Colonie fermée et les 80 détenus de la Colonie ouverte. Une forte présence médicale par rapport au nombre de détenus s'explique par la vulnérabilité particulière de cette population. Elle présente des troubles psychiques qui augmentent en nombre et en lourdeur. Ces personnes sont défavorisées sur les plans sociaux et

économiques et arrivent en prison avec des problématiques de santé importantes. De plus, le vieillissement de la population carcérale amène aussi son lot de troubles et pathologies spécifiques. En même temps, une forte proportion de détenus prend des médicaments pour des problématiques somatiques et/ou psychiatriques et nécessite des soins quotidiens. Certaines pathologies sont surreprésentées dans le monde carcéral, comme l'hypertension, le diabète, la dépression. L'addiction est aussi fréquente. La forte présence médicale est donc justifiée, étant relevé que, pour prendre en charge pleinement ces personnes, il faudrait même davantage de personnel.

L'on ne dispose pas de chiffres précis sur les pathologies et le nombre de consultations, pour les colonies, car les chiffres englobent Bochuz : en 2024, sur un total de 450 personnes détenues en même temps et en tenant compte du tournus de celles-ci, un total de 566 patients a bénéficié d'un suivi. Chaque jour, environ 60 détenus passent au pôle médical des colonies pour un médicament ou pour une consultation. Les problématiques somatiques comprennent les maladies cardio-vasculaires, les diabètes ou prédiabètes, les douleurs dorsales, les pathologies dermatologiques, les maladies infectieuses – hépatite, etc., qui nécessitent des consultations spécialisées, avec parfois un transfert au CHUV.

S'agissant spécifiquement des besoins en lien avec le vieillissement de la population carcérale, ceux-ci auront par exemple pour effet d'accroître sans doute les besoins de dialyses et d'analyses. Cela est pertinent, car, pour des dialyses justement, il faut un matériel conséquent, un local pour ce soin et un endroit de stockage pour le liquide. Par ailleurs, les détenus doivent être autonomes et capables de discernement. Des contacts ont été établis avec un professeur de néphrologie pour évaluer les besoins, mais il est peu probable que le pôle médical puisse se charger de cela ; il y a des limites à ce qui peut être offert dans le cadre carcéral. Le SMPP essayera de développer la télémédecine pour travailler avec des spécialistes au CHUV.

L'inclusion de réseaux de soins à domicile pour une prise en charge des personnes vieillissantes n'est pas exclue, mais le SMPP n'y a pas encore réfléchi de manière approfondie. Il faudrait considérer les avantages à les solliciter plutôt que l'équipe en place. L'on a déjà fait recours à des assistants en soins communautaires pour des situations particulières, lorsque le service médical manquait de temps ou que les agents de détentions n'avaient pas les compétences nécessaires. Il est dans ce domaine souvent nécessaire de s'adapter pour trouver des solutions ad hoc.

#### **1.4 Bases légales**

La nouvelle loi sur l'énergie n'aura pas d'impact sur les projets, car au moment de la mise à l'enquête, l'on sera très probablement encore soumis à la loi actuelle. Sinon, le projet sera adapté.

### **2. MODE DE CONDUITE DU PROJET**

Concernant le suivi sur place, les points suivants ont été précisés : la DGIP représente le maître d'ouvrage ; elle mandate des mandataires, professionnels de la construction. Les chefs de projets de la DGIP travaillent sur plusieurs projets. Pour des projets stratégiques, notamment en milieu carcéral de surcroît en fonction, il importe de garder une vision en temps réel des travaux. La construction de nouveaux bâtiments ne nécessitera pas une permanence, mais les chefs de projets de la DGIP et du SPEN se déplaceront sur place pour contrôler les travaux, une à deux fois par semaine.

Les terrains en construction seront interdits aux détenus, comme actuellement, tout comme le périmètre du chantier du pôle médical. Les travaux se dérouleront hors des locaux utilisés actuellement ; ainsi, ils ne généreront aucune nuisance pour les détenus et n'empêcheront l'accès à aucun local utile.

### **5. DISCUSSION SUR LES PROJETS DE DECRETS ET VOTES**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 4'144'000.- pour financer les études relatives à la construction de la future prison de la Colonie Ouverte sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV)**

#### **COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

### **VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

### **ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret, à l'unanimité.*

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur Pôle Médical des Colonies sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV)**

### **COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

### **VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

### **ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret, à l'unanimité.*

**Communication :** Une [brève](#) a été publiée le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Lausanne, le 25 janvier 2026

*Le rapporteur :  
(Signé) David Raedler*